

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 89

17 janvier 2011

### SOMMAIRE

1 Vision S.à r.l. ....	4246	Indigo Indonesia Investments S.à r.l. ....	4250
A.C.G. S.A. ....	4264	Inter-Corus Finance Control S.A. ....	4253
A.C.G. S.A., S.P.F. ....	4264	Invenergy Poland Renewables S.à r.l. ....	4254
B&B Invest Lux 2 ....	4258	Invenergy Wind Canada S.à r.l. ....	4240
Caroline Holdings S. à r.l. ....	4260	Invenergy Wind Europe S.à r.l. ....	4241
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A. ....	4263	Irico S.à r.l. ....	4254
Château Campenoy Holding S.A. ....	4263	Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l. ....	4257
Copargest S.A. ....	4251	K200 Finance S.à r.l. ....	4257
Copargest S.A., S.P.F. ....	4251	Kessel S.à r.l. ....	4266
Crystal Amaranth S.à r.l. ....	4229	Lux Belt s.à r.l. ....	4226
Daria SPF S.A. ....	4245	Media Travel S.A. ....	4250
E.B.E. International (Europe) ....	4268	Mesa S.A. ....	4237
Eponyme Sarl ....	4234	Micromex Holding S.A. ....	4239
Feni Holding S.A.H. ....	4269	Mobilop S.A. ....	4238
Financière 07 ....	4271	Morgan Stanley Weaver S.à r.l. ....	4272
Fruitcom Holding S.A. ....	4228	Oikia Holding S.A. ....	4247
Fuchs Calypso Invest ....	4228	Oikia Holding S.A. ....	4241
Garden Consult ....	4232	Paninvest Holding S.A. ....	4244
HBI Dreieich S.à r.l. ....	4230	Petit Forestier International S.A. ....	4237
HBI Dreisch, Sàrl ....	4231	Phobos S.A. ....	4240
HBI Niedergurig, S.à r.l. ....	4231	Press-Invest S.A. ....	4231
HBI Waldpark S.à r.l. ....	4238	Reif 3 S.à r.l. ....	4252
Hephaistos Metall S.à r.l. ....	4258	Right Management Luxembourg S.A. ....	4258
Horteck S.A. ....	4232	SAB, G.m.b.H. ....	4229
HRE Immobilière S.A. ....	4238	S.A. Euro-Holdings ....	4249
Icare Holdings S.A. ....	4270	Siemens Enterprise Communications S.A. .....	4254
Ideal Group Luxembourg S.A. ....	4242	Simplicity S.A. ....	4230
Idia S.A. ....	4241	Tramo Consult Luxembourg SCI ....	4248
Immobiliare Vasco S.A. ....	4245		

**Lux Belt s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.  
R.C.S. Luxembourg B 155.647.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Christophe LEXA, chargé d'affaires, né à Lyon (France) le 2 mai 1953, demeurant à F-57270 Richemont, 24Bis, rue de Bévangé.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le négoce et la fourniture de tous produits industriels.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements et garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "LUX BELT s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Schifflange.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Christophe LEXA, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Jean-Christophe LEXA, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LEXA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3124. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 septembre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010129349/122.

(100146827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

**Fruitcom Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.641.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010*

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

A été élu commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Madame Diane WUNSCH:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010161465/18.

(100187158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Fuchs Calypso Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 26 octobre 2010*

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Claude BIRNBAUM de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 octobre 2010 et a coopté Administrateur Monsieur Timothé FUCHS (résidant professionnellement à L-1724 LUXEMBOURG, 47, boulevard Prince Henri) à dater du 15 octobre 2010 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010161466/16.

(100187155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Crystal Amaranth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.252.

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 20 septembre 2010, que Alter Domus (Belgium) Sprl a transféré toutes les 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Gikan Holding Limited, une limited liability company, constituée et régit selon les lois de Chypre, ayant son siège social à l'adresse suivante: 70, Gladstonos Street, PC 3041 Limassol, Chypre, immatriculée auprès du Trade and Company Register of The Republic of Cyprus in Nicosia sous le numéro HR 211174.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Gikan Holding Limited . . . . . 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Crystal Amaranth S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010161915/20.

(100187044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**SAB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkerrech.  
R.C.S. Luxembourg B 67.201.

Im Jahre zweitausendzehn, den siebzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft PROLUXRAIL HOLDING S.A., mit Sitz in L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 53.664, hier vertreten durch Herrn Mario KRATZ, Kaufmann, wohnhaft in D-54456 Tawern, Margaretenstrasse 34 (Deutschland), gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem diese „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung beigefügt bleibt.

Welcher Erschienenene, handelnd und vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Der Erschienenene, vorbenannt, ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SAB, G.m.b.H., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkerrech, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 67.201, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, handelnd in Vertretung des unterzeichnenden Notars, am 6. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 70 vom 5. Februar 1999, letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 28. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1295 vom 22. Juni 2010.

In seiner Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklärt der vorgenannte Erschienenene, handelnd wie vorerwähnt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), um es von seinem jetzigen Stand von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-) zu bringen, ohne Schaffung von neuen Anteilen aber durch Erhöhung ihres Nennwertes.
2. Zeichnung und Einzahlung in bar durch den alleinigen Gesellschafter.
3. Abänderung von Artikel 6 der Satzungen.
4. Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung hat der Erschienenene, handelnd wie vorerwähnt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-)

zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Anteilen, durch Erhöhung des Nennwertes der vierhundertvierundachtzig (484) bestehenden Anteile, ohne Bezeichnung des Nennwertes.

*Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Die Kapitalerhöhung wird gezeichnet durch die Aktiengesellschaft PROLUXRAIL HOLDING S.A., vorerwähnt, hier gemäss privatschriftlicher Vollmacht vertreten durch Herrn Mario KRATZ, vorgeannt, und voll in barem Geld eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die zusätzliche Summe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Zweiter Beschluss*

Infolge vorangehender Kapitalerhöhung werden die gesamten vierhundertvierundachtzig (484) Anteile durch die Aktiengesellschaft PROLUXRAIL HOLDING S.A. gehalten.

*Dritter Beschluss*

Infolge der vorangehenden Beschlüsse beschliesst der Gesellschafter den Artikel 6 der Statuten wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-), eingeteilt in vierhundertvierundachtzig (484) Anteile ohne Nennwert, alle vollständig gezeichnet und voll eingezahlt.“

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Mario Kratz, Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 novembre 2010. LAC/2010/51461. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010160671/61.

(100185082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**HBI Dreieich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.149.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par décisions de l'associé unique du 2 décembre 2010 tenue au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, il a été décidé de:

- clôturer la liquidation de la société HBI Dreieich S.à r.l. et de
- conserver les livres administratifs et comptables de la société au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce pour une durée de 5 années à compter du 2 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161496/15.

(100186727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Simplicity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.483.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 décembre 2010*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010161740/18.

(100186524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**Press-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 22.109.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 novembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

la société anonyme PRESS-INVEST S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Florence TURK-TORQUEBAU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 16 décembre 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître Florence TURK-TORQUEBAU  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010162167/20.

(100186623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**HBI Dreisch, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 116.881.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décisions de l'associé unique du 2 décembre 2010 tenue au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, il a été décidé de:

- clôturer la liquidation de la société HBI Dreisch S.à r.l. et de
- conserver les livres administratifs et comptables de la société au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce pour une durée de 5 années à compter du 2 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161497/15.

(100186728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**HBI Niedergurig, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 117.547.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décisions de l'associé unique du 2 décembre 2010 tenue au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, il a été décidé de:

- clôturer la liquidation de la société HBI Niedergurig S.à r.l. et de
- conserver les livres administratifs et comptables de la société au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce pour une durée de 5 années à compter du 2 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161499/15.

(100186730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Horteck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.207.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 novembre 2010*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2013 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur.

Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Vincent Thill, employé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

I.C. DOM-COM Sàrl ayant son siège social au 69, rue de la Semois L - 2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010161505/24.

(100187069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Garden Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 157.145.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Luc HAUSMAN, négoce en mobilier de jardin, né le 28 avril 1956 à Halanzy (Belgique), demeurant à B-4960 Malmedy, 39, Route de Hottleux (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Garden Consult, (ci-après la Société").

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale dans le domaine du mobilier de jardin et tous services liés de près ou de loin à cette activité

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore



autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean-Luc HAUSMAN, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-9211 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
- 2.- Monsieur Jean-Luc HAUSMAN, négoce en mobilier de jardin, né le 28 avril 1956 à Halanzy (Belgique), demeurant à B-4960 Malmedy, 39, route de Hottleux (Belgique), est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Luc HAUSMAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2010. Relation: GRE 2010/3562. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162337/114.

(100187326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

#### **Eponyme Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 157.005.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Madame Charlotte ZURSTRASSEN, sans état particulier, née à Lambermont (Belgique), le 15 juin 1941, demeurant à L-6930 Mensdorf, 16, rue d'Uebersyren;

2° Madame Pauline van RIJCKEVORSEL, employée privée, née à Luxembourg, le 12 septembre 1970, demeurant à L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Uebersyren.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EPONYME SARL».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dans la mesure où il est satisfait aux règles relatives aux accès à la profession par l'entreprise ou par ses sous-traitants:

- Toutes opérations immobilières et notamment l'achat, la vente, la location, le leasing, la gestion, la gérance, l'expertise, la transformation, la mise en valeur, l'aménagement, l'équipement, la décoration, la rénovation, le lotissement en matière immobilière et , d'une façon générale, toutes transactions et promotions immobilières généralement quelconques, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement, sont en relation avec son objet ou sont de nature à favoriser l'accroissement d'un patrimoine immobilier;

- Toutes activités de conseil, d'étude, de consultance, d'expertise, de gestion, de gérance, de transactions et de promotion en matière immobilière;

- Toutes activités de conseil, d'étude et de consultance en matière de gestion d'entreprises;

- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, et notamment l'acquisition par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et leur réalisation par voie de vente, cession, échange ou autrement, l'emprunt ou l'octroi aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel de tous concours, prêts, avances ou garanties et même assistance sur le plan de la gestion desdites sociétés;

- Toutes prestations de services et aides aux entreprises et sociétés, l'acceptation de mandats d'administrateur, gérant ou liquidateur d'autres sociétés, belges ou étrangères, fournir caution et donner tous biens en garantie pour son compte ou pour compte de tiers;

- L'édition de livres et de tous supports de la pensée ou de l'expression artistique, la rédaction de tous documents et, en général, toutes opérations se rapportant à l'édition, notamment la rédaction, la conception, la création et la réalisation de tous documents, brochures, livres, magazines, publicités, etc, ainsi que toutes opérations commerciales dans le cadre de cet objet, notamment le négoce, l'achat, la vente en gros ou en détail, l'importation, l'exportation, la location, le financement de tous produits et idées, la diffusion et la distribution sous toutes ses formes, la fourniture de tous travaux, services et conseils, et toutes activités se rapportant à l'étude, la création, le développement, la coordination et l'organisation dans ces domaines;

- L'organisation d'événements, séminaires, manifestations, conférences, réunions, expositions et promotions publicitaires.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou permettant de faciliter son développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Madame Charlotte ZURSTRASSEN, prénommée, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
2.- Madame Pauline van RIJCKEVORSEL, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Pauline van RIJCKEVORSEL, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Uebersyren.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Charlotte Zurstrassen, Pauline Van Rijckevorsel, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 novembre 2010. LAC / 2010 / 52037. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Référence de publication: 2010158728/138.

(100183714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Petit Forestier International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 63.976.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 mars 2010*

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

Renouvellement des mandats des administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016

- Monsieur Dominique DELABY

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

- Madame Géraldine LOPEZ

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

2. Renouvellement du mandat du commissaire

- VERICOM SA

RCS Luxembourg B51203

46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Renouvellement du mandat du commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161684/24.

(100186253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Mesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.903.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 novembre 2010*

1. La durée du mandat des administrateurs Messieurs Reno Maurizio TONELLI, John SEIL et Pierre LENTZ, est prolongée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

2. La durée du mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., est prolongée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010161627/14.

(100186370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**HBI Waldpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.324.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par décisions de l'associé unique du 2 décembre 2010 tenue au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, il a été décidé de:

- clôturer la liquidation de la société HBI Waldpark S.à r.l. et de
- conserver les livres administratifs et comptables de la société au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce pour une durée de 5 années à compter du 2 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010161500/15.

(100186732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**HRE Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.761.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2009 que les personnes suivantes ont été réélues:

*Administrateurs:*

Madame Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg à été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

Monsieur Riccardo MORALDI, actuel administrateur, à été nommé Président du Conseil d'Administration

*Commissaire:*

La société SER.COM S.à.r.l., avec siège social à 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de Adomex SA, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 07 Décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010161508/25.

(100186481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**Mobilop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 2, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 88.461.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 7 décembre 2010, que:

- le mandat du commissaire aux comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. (anciennement KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 33.849, a été renouvelé pour une période de 6 années. C'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2016.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010161634/14.

(100186978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Micromex Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.836.

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Micromex Holding S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 94836, constituée suivant acte reçu le 24 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 884 du 28 août 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Béatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les quatorze mille (14.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article deux des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.»

2) Suppression de toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

3) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article deux des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directe-

ment ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations».

L'assemblée décide également de supprimer toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: LAC/2010/53265. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 02 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160942/71.

(100186078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

**Invenergy Wind Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.708.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 novembre 2010*

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, administrateur de sociétés, née à Chojnice (Pologne), le 13 août 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Invenergy Wind Canada S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010161515/16.

(100186415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Phobos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.745.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 3 décembre 2010*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs:

Monsieur Eric LECLERC, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, signature catégorie A,

Monsieur Jos HEMMER, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, signature catégorie B,

Madame Martine KAPP, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, signature catégorie B.

- renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, M. Pascal FABECK, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.



*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2010161691/21.

(100186601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.947.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 novembre 2010*

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, administrateur de sociétés, née à Chojnice (Pologne), le 13 août 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Invenergy Wind Europe S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010161516/16.

(100186388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**Idia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 81.739.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «IDIA S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 novembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14816.

- que la société «IDIA S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B81739,

constituée suivant acte notarié du 19 avril 2001 et publié au Mémorial C numéro 1013 du 15 novembre 2001, au capital social de trente-trois mille Euros (33.000.- EUR) représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) par action,

se trouve à partir de la date du 24 novembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 12 octobre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161518/27.

(100186344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**Oikia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.417.

Le bilan rectificatif et annexes au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 3 novembre 2008 n ° L080160829.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010162135/11.

(100187060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Ideal Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 70.773.

L'an deux mille dix,

Le quatre novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IDEAL GROUP LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 740 du 6 octobre 1999, modifiée suite à la fusion-absorption de la société "ROUKA INDUSTRIELLE HOLDING S.A.", devenue définitive le 23 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2549 du 31 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 70.773.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Karin REUTER, employée privée, demeurant à professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis MORAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression momentanée de la valeur nominale des soixante-seize mille (76.000) actions existantes.
2. Augmentation de capital à concurrence de trois millions cinq cent dix-huit mille huit cents euros (EUR 3.518.800,00) pour porter le capital social de un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,00) à cinq millions quatre cent dix-huit mille huit cents euros (EUR 5.418.800,00) sans création de nouvelles actions, par apports en nature.
3. Fixation de la nouvelle valeur nominale des soixante-seize mille (76.000) actions existantes.
4. Modification subséquente de l'article trois, alinéa un, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer momentanément la valeur nominale des soixante-seize mille (76.000) actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois millions cinq cent dix-huit mille huit cents euros (EUR 3.518.800,00) pour le porter de son montant actuel de un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,00) à cinq millions quatre cent dix-huit mille huit cents euros (EUR 5.418.800,00) sans création de nouvelles actions.

L'assemblée décide d'admettre à l'augmentation de capital ainsi décidée l'actionnaire unique de la société, représenté par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 octobre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

qui déclare souscrire à l'augmentation de capital et la libérer par apport en nature consistant en quatre cent deux mille cinq cents (402.500) actions de la société anonyme holding "CINQUART S.A.H.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 16.540, au capital social de deux cent un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 201.250.000,00), soit quatre millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante-sept euros et dix-neuf cents (EUR 4.988.857,19), divisé en quatre cent deux mille cinq cents (402.500) actions d'une valeur nominale de cinq cents francs luxembourgeois (LUF 500,00) soit douze euros trente-neuf cents (EUR 12,39) chacune.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 28 septembre 2010 dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir la société "COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A.", en abrégé "CLAR S.A.", demeurant professionnellement à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, représenté par Monsieur Robert ZAHLEN, réviseur d'entreprises, dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base des nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à la hausse envisagée de la valeur nominale des actions dont le nombre restera identique avant et après l'augmentation de capital.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des soixante-seize mille (76.000) actions existantes à soixante-et-onze euros et trente cents (EUR 71,30) chacune.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 3. (alinéa un).**

Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent dix-huit mille huit cents euros (EUR 5.418.800,00), divisé en soixante-seize mille (76.000) actions d'une valeur nominale de soixante-et-onze euros et trente cents (EUR 71,30) chacune.».

#### *Déclaration*

Le(s) représentant(s) des actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que ses mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais:*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille sept cents euros (EUR 3.700,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, K. Reuter, D. Moraux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 48809. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010161517/100.

(100186673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Paninvest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.533.

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PANINVEST HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.533, constituée suivant acte reçu le 2 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 421 du 14 juin 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Béatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les trois mille deux cents (3.200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.»

2) Suppression de toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

3) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.»

L'assemblée décide également de supprimer toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: LAC/2010/53266. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160964/72.

(100186005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

**Immobiliare Vasco S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.231.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre Veco Trust (Luxembourg) S.A., dont les activités sont reprises depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010 par la société Lux Global Trust Services S.A., domiciliaire, et la société IMMOBILIARE VASCO S.A., Société Anonyme, ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.139.231 conclue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, a pris fin en date du 25 octobre 2010, avec prise d'effet à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lux Global Trust Services S.A

*Le domiciliaire*

Référence de publication: 2010161521/15.

(100186274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Daria SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2010*

- La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Certifié sincère et conforme

DARIA SPF S.A.

F. GASPERONI / C. PISVIN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010162302/21.

(100187275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

## **1 Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 16, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 157.184.

### — STATUTS

L'an deux mille dix , le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Joe SCHMITZ, universitaire, demeurant à L-9466 Weiler, 6, rue Principale, né à Luxembourg, le 10 août 1986.

2) Monsieur Daniel FRERES, agent immobilier, demeurant à L-5550 Remich, 9, rue de Macher, né à Ettelbruck, le 26 septembre 1966.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes par les propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, comprenant toutes activités relatives au lettrage, Car-wrapping, panneaux publicitaires, calicots, la réalisation et conception de tous produits du secteur graphique, l'achat , la production, la vente de tous produits du secteur de l'imprimerie et de la publicité. Cette énumération est exhaustive mais pas limitative.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "1 VISION S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Remich.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Dans le cas où la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 100 (cent) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites comme suit:

- |  |    |
|--|----|
| 1) Monsieur Joe SCHMITZ, prénommé: cinquante et une parts sociales . . . . . | 51 |
| 2) Monsieur Daniel FRERES, prénommé: quarante-neuf parts sociales . . . . .  | 49 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Décisions des associés*

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Joe SCHMITZ, prénommé.

- 2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel FRERES, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

2. Le siège social est fixé à L-5555 Remich, 16, Place du Marché.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SCHMITZ, D. FRERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53783. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163276/91.

(100188044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

### **Oikia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.417.

Le bilan rectificatif et annexes au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 2 septembre 2009 n° L090137505.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010162136/11.

(100187062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Tramo Consult Luxembourg SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 2.543.

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1. Monsieur Hugues Bernard NEIRYNCK, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Nivelles (Belgique), demeurant B-6181 Gouy-Les-Pieton, 81, rue du Bosquet, associé dans la société ci-après désignée.

2. Madame Anne Léona Mauricette WIBAIL, née le 13 novembre 1948 à Mont-sur-Marchienne (Belgique), demeurant au 12, rue du Grand Moulin à B-6183 Trazegnies, associé dans la société ci-après désignée.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés, dans la société civile immobilière "TRAMO CONSULT LUXEMBOURG SCI", établie et ayant son siège social à L7452 Lintgen, 25, rue Kaasselt (matricule n°19967001735), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 90 du 26 février 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 2543.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident la conversion de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (QUARANTE virgule TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF FRANCS LUXEMBOURGEOIS) pour 1 Euro (UN EURO), de sorte que le capital social sera de QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SEPT EUROS QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (EUR 4.957,87.-) et de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts.

*Deuxième résolution*

Les associés constatent et déclarent que suite à plusieurs cessions de parts enregistrées et déposées le 18 novembre 2010 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L100176147.05, aux fins de publication au Mémorial, la répartition des parts a été changée.

Suite à ce changement les associés décident que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SEPT EUROS QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (EUR 4.957,87.-), divisé en deux cents (200) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution*

Les associés décident de changer le siège social de la société de 25, rue Kaasselt L-7452 Lintgen à 61, Avenue de la Gare L1611 Luxembourg, de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg».

*Quatrième résolution*

Les associés décident de remplacer le gérant Monsieur Jean-Pierre NEIRYNCK par Monsieur Hugues Bernard NEIRYNCK, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Nivelles (Belgique), demeurant B6181 Gouy-Les-Pieton, 81, rue du Bosquet, en tant que gérant unique pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique qui aura tous pouvoirs y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

*Frais*

Le montant des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, suite au présent acte sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les associés ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: H.B. Neiryck, A.L.M. Wibail, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160722/57.

(100185126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**S.A. Euro-Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 32.952.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société canadienne «FACTOREX INC.», établie et ayant son siège social à 119 Lawrence Ave. W. Toronto, Ontario, M5M 1A7 Canada, inscrite au Companies Register of Canada, sous le numéro 163302-3 (la "Mandante"),

ici représentée par Monsieur Lucius SMEJDA, Notaire International, résidant 119, Lawrence Avenue West, Toronto, Ontario (Canada) (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 02 novembre 2010 à Floride,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La société anonyme holding «S.A. Euro-Holdings» (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 32.952, a été constituée sous le nom de RAMSES S.A. suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 31 janvier 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 289 du 21 août 1990, modifié suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg; en adoptant la dénomination de «S.A. Euro-Holdings»; en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 168 du 24 février 2000 et modifié pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 266 du 16 février 2002.

II. Le capital social souscrit de la Société est actuellement de un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune;

III. La Mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital social souscrit de la Société;

IV. La Mandante par la présente prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

V. La Mandante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif de la Société sera réglé;

VI. La Mandante déclare que l'activité de la Société a cessé au 30 septembre 2010, date à laquelle le bilan a été établi; qu'en sa qualité d'actionnaire unique, elle sera investie de tout l'actif de la Société. La Mandante déclare également qu'elle réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

VII. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et commissaire de la Société;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L1653 Luxembourg, 2-8 av. Général de Gaulle.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Déclaration*

Le comparant déclare au nom et pour compte de la bénéficiaire réelle que l'avoir social de la société à liquider n'est pas le produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

*Évaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 1.000.-EUR (mille euros).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française, le Mandataire prénommé a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L.SMEJDA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51860. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160976/63.

(100186283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

**Indigo Indonesia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.792.

—  
EXTRAIT

En date du 6 décembre 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Notification du changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort, gérante de la Société, du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010161528/19.

(100186396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Media Travel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.016.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social exceptionnellement le 5 novembre 2010*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Romain THILLENS, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg ainsi que le mandat du Commissaire, la société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., RCS Luxembourg n° B 67.905, ayant transféré son siège social le 7 juillet 2010 du 25, avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2016.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Nour-Eddin NIJAR.

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel Administrateur, avec effet immédiat, Madame Cornélia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963 à Sankt Vith (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour MEDIA TRAVEL S.A.

C. BLONDEAU / R. THILLENES

Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010162105/26.

(100186602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Copargest S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Copargest S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.962.

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COPARGEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date 13 mai 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 266 de 1987, page 12730. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2921 du 15 décembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de la dénomination de la Société en «COPARGEST S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3) Rajout à l'article 5 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

4) Suppression de la phrase «La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale» dans le premier alinéa de l'article 12 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en COPARGEST S.A., S.P.F. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «COPARGEST S.A., S.P.F.» »

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

**Art. 4.** «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 5 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 5 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 5 des statuts aura donc la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à CINQ MILLIONS CINQ CENT NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (EUR 5.509.874,50), divisé en TREIZE MILLE (13.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la phrase «La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale» dans le premier alinéa de l'article 12 des statuts.

Les résolutions qui précèdent sont prises avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52583. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161379/78.

(100186586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Reif 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.779.

L'an deux mil dix, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HIDEAL INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143698,

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 17 novembre 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée REIF 3, S.à r.l. avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 136779,

constituée le 7 février 2008 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C - 811 du 3 avril 2008.

I: Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Rectification des décisions prises dans l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009.

2.-Augmentation du capital social souscrit d'un montant de 468.300 EUR (quatre cent soixante huit mille trois cents euros) pour le porter à un montant de 480.800 EUR (quatre cent quatre vingt mille huit cents euros) par la création et l'émission de neuf mille trois cent soixante-six (9.366) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion de créances que l'Associée unique a contre la Société (l' "Apport").

2.-Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'associée unique, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associée unique rectifie les décisions prises dans l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009, enregistrée à Luxembourg A.C. le 20 mai 2009, sous la relation LAC/2009/19602, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 11 juin 2009, référence L090084934.04, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 26 juin 2009, ayant le numéro 727 du répertoire du notaire instrumentant.

Dans la première résolution du-dit acte l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent soixante-huit mille trois cents euros (468.300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune à un montant de quatre cent quatre-vingt mille huit cents euros (480.800,- EUR) par la création et l'émission de neuf mille trois cent soixante-six (9.366) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion de créances d'un montant total de deux Millions huit cent soixante-deux mille cinq cents euros (2.862.500,- EUR) que l'Associée unique a contre la Société (l'"Apport").

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de deux Millions huit cent soixante-deux mille cinq cents euros (2.862.500,-EUR) dont quatre cent soixante-huit mille trois cents euros (468.300,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et le solde de deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cents euros (2.394.200,- EUR) au compte prime d'émission.

Suite à une erreur, la prédite allocation du montant de 2.394.200 EUR au compte prime d'émission n'a pas eu lieu, et est à considérer comme nulle et non avenue.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50747. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010161269/63.

(100185854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

**Inter-Corus Finance Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.309.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am 2. Dezember 2010 am Gesellschaftssitz*

Herr Robert Langmantel legt sein Amt als Administrateur-Délégué mit sofortiger Wirkung nieder.

Zum neuen Administrateur-Délégué wählt die Versammlung einstimmig das Verwaltungsratsmitglied Georges Majerus, geschäftsansässig 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 fortführt.

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2010161533/13.

(100186683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Invenergy Poland Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.122.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 novembre 2010*

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, administrateur de sociétés, née à Chojnice (Pologne), le 13 août 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INVENERY POLAND RENEWABLES S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010161538/16.

(100186381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Irigo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 90.954.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1<sup>er</sup> a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2010 en remplacement de Monsieur Edwin J. VAN DE MERLEN.

Le 7 décembre 2010.

IRICO SARL

J. H. VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2010161543/16.

(100187218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Siemens Enterprise Communications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 145.611.

L'an deux mil dix, le vingt-trois novembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Siemens Enterprise Communications S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 145611 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 22 avril 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1666 du 29 août 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-François TERMINAUX, directeur de sociétés, demeurant à Argancy (F).

qui désigne comme secrétaire Madame Anne MOHR, directrice de sociétés, demeurant à Illange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerd SCHNAARS, directeur de société, demeurant à Munich (D).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet d'agir en tant qu'opérateur de système informatiques et de réseaux de communication et, d'agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29(4) de la loi du 5 avril 1993 en tant que professionnel en charge du fonctionnement de systèmes informatiques autres que ceux permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, organisation de placement collectifs, fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger.

La Société pourra également exercer dans:»

2. Modification de l'article 10 des statuts.
3. Modification de l'article 11 des statuts de la société.
4. Modification de l'article 18 des statuts.
5. Modification du premier alinéa de l'article 21 des statuts
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe relatif à l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**En version anglaise:**

« **Art. 3. (First paragraph). Object.** The object of the Company is to act as an operator of IT systems and communication systems and to act as a secondary operator of IT systems and communication systems of the financial sector in the meaning of article 29(4) of the law of 5 April 1993 as a professional being in charge of the functioning of IT systems other than such systems permitting the establishment of accounting and financial statements and communication systems which are part of the proper IT and communication equipment of banking institutions, professionals of the financial sector, organizations of collective investment, pension funds and insurance or re-insurance companies of Luxembourg or foreign laws.

The Company may also be active in: ...»

**En version française:**

« **Art. 3. (Premier paragraphe). Objet.** La Société a pour objet d'agir en tant qu'opérateur de système informatiques et de réseaux de communication et, d'agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29(4) de la loi du 5 avril 1993 en tant que professionnel en charge du fonctionnement de systèmes informatiques autres que ceux permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, organisation de placement collectifs, fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger.

La Société pourra également exercer dans: ...»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 alinéa 2 pour lui donner la teneur suivante:

**En version anglaise:**

« **Art. 10. (Second paragraph). Powers of the Board of Directors.** All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the approved statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.»

**En version française:**

« **Art. 10. (Deuxième paragraphe). Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.»

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

#### En version anglaise:

« **Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate all or a part of the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a minimum of two (2) Directors in charge of the daily management.

The Board of Directors may also delegate for the daily management of the company special power or proxies which will be communicated by an official internal note signed by the two (2) Directors with the limits of such special power.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of a minimum two (2) members of the Board of Directors or for daily management by the joint signature of a minimum of two (2) members of special power or proxies or one (1) Director and one (1) proxy.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of two (2) Class A Directors or by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.»

#### En version française:

« **Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un minimum de deux (2) directeurs en charge de la gestion journalière.

Les deux directeurs peuvent également déléguer pour la gestion journalière des pouvoirs spéciaux ou des procurations qui seront officiellement communiquées via une note de service signée par les deux (2) directeurs et qui précisera les limites d'autorité des procurations.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de minimum deux (2) administrateurs ou directeurs en charge de la gestion journalière. La société sera également engagé vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) procureurs ou la signature conjointe d'un (1) directeur et d'un (1) procureur.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe de deux Administrateurs de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.»

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 pour lui donner la teneur suivante:

#### En version anglaise:

« **Art. 18. Approved statutory auditor(s).** The company is supervised by one or more approved statutory auditors justifying an appropriate professional experience appointed by the board of directors which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years.

They are eligible for re-appointment.

The board of Directors of the company may revoke the approved statutory auditor(s) at any time. They are eligible for re-appointment.»

#### En version française:

« **Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).** La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate nommés par l'organe chargé de l'administration qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans.

L'organe chargé de l'administration de la société peut révoquer le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) à tout moment. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligible(s)»

### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 21 des statuts pour avoir la teneur suivante:

#### En version anglaise:

« **Art. 21. (First paragraph). Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory approved auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.»



**En version française:**

« **Art. 21. (Premier paragraphe). Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE DEUX EUROS (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-F. TERMINAUX, A. MOHR, G. SCHNAARS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51912. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160662/151.

(100184606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

*Auszug aus der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 15. November 2010*

Der Rücktritt von Herm Peter OBEREGGER, mit Berufsanschrift in Mühlenweg 17-37, D-42270 Wuppertal, wird von Gesellschafterversammlung angenommen.

Die Gesellschafterversammlung ernent zum neuen Geschäftsführer Herrn Reiner STRECKER, mit Privatanschrift in Moltkestraße 20, D-42115 Wuppertal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Dezember 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010161548/15.

(100187078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**K200 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 139.415.

*Extrait Rectificatif du dépôt L100171770 du 11 novembre 2010*

Il convient de noter que l'associé unique de la société a approuvé les résolutions suivantes en date du 7 octobre 2010 et non en date du 7 septembre 2010:

1. La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 7 septembre 2010.
2. La nomination d'Ivo Hemelraad, né le 12.10.1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 7 septembre 2010.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010161564/16.

(100187081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Right Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 39.128.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2010:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Linda COUTIGNY, demeurant à 10, Wolvenstraat, B- 1760 Roosdaal, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Ruediger SCHAEFER, avec adresse professionnelle au 4, Lilienstraße, D-63322 Rödermark, aux fonctions d'administrateur ;
- Monsieur Théodore YOUNG, demeurant à 410, Gilpin Road, Narberth, 19072 Pennsylvania, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Pascal Petrus Marie DANIËLS, , 24hs, Paramariboplein, 1058 AS Amsterdam.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010161714/23.

(100186490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Hephaistos Metall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.599.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163612/9.

(100189599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**B&B Invest Lux 2, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 157.187.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Murdelux Sàrl», avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, RCS Luxembourg B-127771,

ici représentée par Madame Antonietta LECLERC, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, se prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «B&B Invest Lux 2».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 €) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Souscription et Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, à savoir la société «MURDELUX SARL», précitée, laquelle les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2010.

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.200.-.

*Résolutions de l'associé unique*

- 1) La Société est gérée par 3 gérants
- 2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Yan Perchet, né à Paris le 13 août 1953, domicilié à F-75014 Paris, 6 bis, rue Campagne Première.
  - M. Dominique Ozanne, né à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1978, domicilié à F-93500 Pantin, 1, rue Paul Bert.
  - M. Jacques Reckinger, né à Luxembourg, le 14 mars 1965, domicilié à L-1840 Luxembourg, 40, bd Joseph II.
 Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.
- 3) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et détermineront leurs pouvoirs.
- 4) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LECLERC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. Relation: LAC/2010/53054. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162942/107.

(100188111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.595.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of November.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 November 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 21 January 2008, under

the denomination of LSREF Lux Investments I S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 of 11 April 2008, and that has been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 3 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,619,875 (one million six hundred nineteen thousand eight hundred and seventy-five euro) by an amount of EUR24,750 (twenty-four thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR1,595,125 (one million five hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro) via the cancellation of 198 (one hundred ninety-eight) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,619,875 (one million six hundred nineteen thousand eight hundred and seventy-five euro), represented by 12,959 (twelve thousand nine hundred fifty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR24,750 (twenty-four thousand seven hundred and fifty euro) to an amount of EUR1,595,125 (one million five hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 12,761 (twelve thousand seven hundred sixty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 198 (one hundred ninety-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR24,750 (twenty-four thousand seven hundred and fifty euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 12,761 (twelve thousand seven hundred sixty-one) ordinary shares.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,595,125 (one million five hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 12,761 (twelve thousand seven hundred sixty-one) ordinary shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 novembre 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Caroline Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 janvier 2008, sous la dénomination sociale de LSREF Lux Investments I S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 avril 2008, numéro 896, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 3 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR24.750 (vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR1.619.875 (un million six cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR1.595.125 (un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros) par voie d'annulation de 198 (cent quatre-vingt-dix huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR24.750 (vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR1.619.875 (un million six cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 12.959 (douze mille neuf cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR1.595.125 (un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 12.761 (douze mille sept cent soixante et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 198 (cent quatre-vingt-dix huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant de EUR24.750 (vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 12.761 (douze mille sept cent soixante et une) parts sociales ordinaires.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.595.125 (un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 12.761 (douze mille sept cent soixante et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. BERNA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. LAC/2010/53068. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160807/134.

(100185553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

---

**CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.332.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration le 7 octobre 2010, a décidé de coopter, Monsieur Giovanni Patri, en qualité d'Administrateur, avec adresse professionnelle 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Madame Céline Gutter, démissionnaire, à effet du 7 octobre 2010.

*Pour Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A.*

Référence de publication: 2010162267/12.

(100187472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Château Campenoy Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 51.793.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 juin 2010*

L'an deux mille dix, le sept juin, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Ernst LOHMEIER, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss,
- Madame Monika LOHMEIER-SPIESS, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss,
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Monsieur Ernst LOHMEIER, est également nommé président du conseil d'administration.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Ernst LOHMEIER, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss, (Président)
- Madame Monika LOHMEIER-SPIESS, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss,
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

Le mandat du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010161917/34.

(100187204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**A.C.G. S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. A.C.G. S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 25.415.

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding A.C.G. S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date 30 décembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 103 de 1987, page 4904. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 552 du 20 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Modification de la dénomination de la Société en «A.C.G. S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
- 2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- 3) Rajout à l'article 5 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

- 4) Adoption d'une durée illimitée et modification afférente des articles 3 et 26 des statuts.

- 5) Modification du troisième alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

- 6) Suppression de la dernière phrase du premier alinéa de l'article 12 des statuts libellé comme suit.

«La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

- 7) Suppression de l'article 16 des statuts relatif au cautionnement.

- 8) Modification du dernier alinéa de l'article 25 des statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions de la loi.»

- 9) Renumérotation des articles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en A.C.G. S.A., S.P.F. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «A.C.G. S.A., S.P.F.» »



#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

**Art. 4.** «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 5 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 5 des statuts aura donc la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 425.000,-) représenté par MILLE SEPT CENTS (1.700) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter une durée illimitée pour la Société et de modifier en conséquence les articles 3 et 26 (deuxième alinéa) des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.»

« **Art. 26. (deuxième alinéa).** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase du premier alinéa de l'article 12 des statuts libellé comme suit.

«La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer l'article 16 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 25 des statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions de la loi.»

#### *Neuvième résolution*

Suite à la suppression de l'article 16 des statuts, l'Assemblée décide de renuméroter les articles 17 à 27 en articles 16 à 26.

Les résolutions qui précèdent sont prises avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52585. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161317/102.

(100186591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Kessel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.581.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by Shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 ("Real Estate Investments International"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Kessel S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 156.581, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on November 5, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to suppress the indication of the par value of the five hundred (500) representative shares of the corporate capital.

*Second resolution*

The Sole Partner decides, with effect on November 23, 2010, to change the currency of the corporate capital, actually fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), and to express it henceforth in Pound Sterling, in accordance with the exchange rate available on Oanda website on November 23, 2010, rounded at ten thousand seven hundred twenty-five Pound Sterling (10,725.- GBP).

*Third resolution*

The Sole Partner decides:

- to adopt twenty-five Pound Sterling (25.- GBP) as par value for each share, and
- to replace the current five hundred (500) shares without designation of the nominal value against four hundred twenty-nine (429) shares with a nominal value of twenty-five Pound Sterling (25.- GBP) each.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing, the Sole Partner decides to amend the article 6 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at ten thousand seven hundred twenty-five Pound Sterling (10,725.- GBP), divided into four hundred twenty-nine (429) shares with a nominal value of twenty-five Pound Sterling (25.- GBP) each."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Real Estate Investments International Corp., une société limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques immatriculée sous le numéro 681.864 au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques ("Real Estate Investments International"),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «Kessel S.à r.l.», (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156.581, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 23 novembre 2010, de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), pour l'exprimer dorénavant en Livres Sterling, sur base du taux de change disponible sur le site internet OANDA le 23 novembre 2010, arrondi à dix mille sept cent vingt-neuf Livres Sterling (10.725,-GBP).

L'Associée Unique décide de changer la valeur nominale de chacune des parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) en vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP).

*Troisième résolution*

L'Associée Unique décide:

- d'adopter vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP) comme valeur nominale pour chaque part sociale, et
- de remplacer les cinq cents (500) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale contre quatre cent vingt-neuf (429) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP) chacune.

*Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital sociale est fixé à dix mille sept cent vingt-cinq Livres Sterling (10.725,- GBP), divisé en quatre cent vingt-neuf (429) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP) chacune."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2010. LAC/2010/53430. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160904/106.

(100185846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

**E.B.E. International (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 56.230.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Eric De Meyer, avocat, demeurant à B-1050 Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt, 89,

(la "Mandante")

ici représentée par Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant à Luxembourg,

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 26 octobre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. E.B.E. International (Europe) (la "Société"), ayant son siège social à L2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 56.230 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 611 du 26 novembre 1996;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de quatre-vingtdix-neuf mille cent cinquante sept euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par 100 actions d'une valeur nominale de trois cent neuf euros et quatre-vingt-sept cents (309,87 EUR) chacune, entièrement libérées;

III. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. La Mandante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il est procédé à l'annulation des actions et du registre des actionnaires de la Société dissoute;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de PKF Weber et Bontemps situés à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Déclaration du comparant*

Le mandataire déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'avoir social de la société à liquider n'est pas le produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison du présent acte, sont évalués à 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51147. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160830/56.

(100185702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

### **Feni Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.791.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BIA S.A., une société ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 93.879,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FENI HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, a été constituée suivant acte notarié en date 23 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 413 du 19 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé contenant conversion du capital en Euro, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 478 du 26 mars 2002;

- que le capital social de la société FENI HOLDING S.A.H. s'élève actuellement à CINQ CENT VINGT-SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTS (526.773,74 EUR) représenté par MILLE SEPT CENTS (1.700) actions sans désignation de valeur nominale;

- que BIA S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 novembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de la passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 novembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison de présentes, sont évalués approximativement mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. CLAREN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51393. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161444/55.

(100186570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Icare Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.649.

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ICARE HOLDINGS S.A.», ayant son siège social à L1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18.649, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 de l'an 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Donald VENKATAPEN, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia LAMOULINE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Geneviève DEPIESSE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les SOIXANTEQUINZE MILLE (75.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

FINALUX S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. VENKATAPEN, P. LAMOULINE, G. DEPIESSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51237. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160888/58.

(100186140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

---

### **Financière 07, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.449.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE 07», ayant son siège social au 40 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71449, constituée suivant acte notarié en date du 23 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 859 du 17 novembre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2078 du 27 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey PERROUX, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«RSM Henri Grisius & Associés», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, A. PERROUX, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14579. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010161453/70.

(100186244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**Morgan Stanley Weaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 26.050,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.587.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010..

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010162742/19.

(100187350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---